

L'an deux mil quinze, le dix-sept du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mme Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mme Agnès MERCIER)

Mr Régis LAC a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Mr VEY souhaite que soit indiqué dans le compte-rendu transmis à la presse que le 24 novembre 2015, lors d'une réunion du Syndicat du Rocher Tourte qui regroupe 4 communes de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, les représentants de ces dernières ont voté à l'unanimité en faveur de la fusion des Syndicats et ont également approuvé les amendements proposés. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec la modification précitée.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Assemblée générale familles rurales du 1^{er} décembre 2015** : Mme DARNE indique que la fréquentation générale reste stable avec 1100 journées mais qu'elle est en légère baisse pour la section Ados. Des animations spécifiques pour ces derniers vont être proposées en partenariat avec l'Espace Culturel Européen. Mme AVOUAC précise que l'association a élargi son champ de compétence à l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes afin de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants du territoire.
- **Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015**
- **Marché de Noël le 6 décembre 2015** : Mr GALLAND indique que la fréquentation du marché de Noël augmente d'année en année. Il tient à remercier l'association Familles Rurales qui a géré la buvette, le Centre d'Action Sociale pour la vente d'huitres, les employés du Service Technique pour la mise en place et l'ensemble des commerçants pour l'animation qui a été proposée cette année et qui a connu un vif succès.
- **Repas des aînés ruraux le 13 décembre 2015** : Mme MERCIER informe le Conseil que la journée a été réussie et que 104 personnes ont pris part au repas. Une rencontre a aussi été organisée cette année pour les personnes n'ayant pas pu se rendre au repas, en lieu et place du traditionnel colis de Noël qui sera dorénavant exclusivement réservé aux personnes ne pouvant se déplacer. Le CCAS souhaite en effet développer des animations conviviales afin d'amener les personnes âgées à se rencontrer et pour rompre l'isolement. Il souhaite aussi parallèlement proposer d'autres actions, notamment en direction des enfants des écoles.
- **Rencontre pour les scolaires organisées par l'Espace Culturel Européen** : Mme DARNE indique que l'Espace Culturel Européen a organisé une rencontre sur le thème de l'Europe à laquelle des élèves des écoles primaires et des collèges du Monastier ont participé. Une présentation des œuvres réalisées par les élèves et de leur travail de recherche a été proposée le jeudi 17 décembre.

Délibérations diverses :

Décisions modificatives : Monsieur LAC informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer au sujet de décisions modificatives à apporter sur le budget principal et sur le budget lotissement :

Budget principal :

- Compte 1641 : - 12 000 €
- Compte 2151-13 : + 4 000 €
- Compte 2138-35 : + 1 050 €
- Compte 2151-38 : + 1 000 €
- Compte 21318-12 : + 1 550 €
- Compte 2188 : + 4 400 €

Budget lotissement :

- Compte 1641 (dépenses d'investissement) : + 6 670 €
- Compte 1641 (recettes d'investissement) : + 6 670 €
- Compte 7133 (dépenses de fonctionnement) : + 2 240 €
- Compte 7133 (recettes d'investissement) : + 2 240 €
- Compte 3351 (dépenses d'investissement) : + 2 240 €
- Compte 3351 (recettes de fonctionnement) : + 2 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Appel d'offres Traverse du Bourg – 2^{ème} tranche – attribution des marchés de travaux : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour les marchés de travaux de la rue centrale et que la commission d'appel d'offres a examiné les offres reçues avec l'aide du maître d'œuvre. Il présente le tableau récapitulatif des offres et précise que le marché se décompose comme suit :

- Lot 1 : Terrassement et réseaux
- Lot 2 : Bordures et revêtement de sols
- Lot 3 : Espaces verts

Le marché comprend ainsi une tranche ferme pour l'aménagement au niveau des rues Saint Pierre et Saint Jean, ainsi que l'aménagement du parking du Pôle Laurent Eynac. Une option comprend la création de places de parking supplémentaires sur la voie d'accès à ce dernier et une autre option porte sur la création d'un exutoire d'eaux pluviales au niveau de l'église Saint Jean. Les deux tranches conditionnelles portent quant à elles sur l'aménagement de la partie basse et de la partie haute de la rue Via Croze.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les travaux concernant la tranche ferme, les tranches conditionnelles 1 et 2 ainsi que l'option concernant la création de places de parking supplémentaires sur la voie d'accès au parking du Pôle Laurent Eynac. Il décide en revanche de ne pas valider dans un premier temps l'option numéro 2 qui concerne l'exutoire. Les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Entreprise EYRAUD pour un montant total de 739 870.90 € HT
- Lot 2 : Groupement d'entreprises ODTP – Eurovia – Eyraud pour un montant total de 652 174.26 € HT
- Lot 3 : Entreprise ROCHE Paysage pour un montant total de 33 011.95 € HT

Mr le Maire rappelle qu'une partie du montant total de ces travaux concernera les budgets Eau potable et Assainissement et il présente la répartition approximative entre les divers budgets. Il précise enfin que les travaux débuteront par le parking du Pôle Eynac et par les abords de l'église Saint Jean au printemps 2016.

Avenant Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue centrale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'entreprise AB2R pour les travaux précédemment évoqués. Il indique que le montant du forfait provisoire de la mission est revu de façon réglementaire au vu du résultat de l'appel d'offres. Il présente donc l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à

l'unanimité le forfait définitif de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la traverse de 84 197.85 € HT et autorise Mr le Maire à signer l'avenant 1 précité.

Avenant au marché de travaux du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer afin d'approuver un avenant modificatif aux marchés du Pôle Laurent Eynac. Cet avenant négatif de 942.08 € HT concerne le lot Plomberie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

Devis évacuations Eaux Usées pour les appartements du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de créer certaines évacuations d'eaux usées et d'en modifier d'autres pour les appartements du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac avant de pouvoir procéder à la vente officielle. Il présente le devis de l'entreprise BATICHAPTEUIL pour ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec deux votes contre et deux abstentions le devis de l'entreprise BATICHAPTEUIL pour un montant de 5480.31 € HT.

Devis mur de soutènement au château de l'Herm : Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux ont dû être commandés en urgence afin d'éviter l'effondrement d'un mur de soutènement sur la route du château de l'Herm. Il présente le devis reçu pour ces travaux. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CRESPE Pierre pour un montant de 6 500 € HT.

Avenant convention PUP : Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour un Projet Urbain Partenarial a été mise en place sur le secteur du lotissement Paul Séjourné et que des travaux de réseaux ont été effectués dans ce cadre. Les travaux ayant été réalisés avec des moins-values, il y a lieu de faire un avenant à la convention précitée afin de réactualiser le montant dû par les propriétaires riverains. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant à la convention PUP présenté et autorise Mr le Maire à le signer. Mr le Maire rappelle que dans cette opération, la commune fait aussi l'avance du montant des travaux de réseaux pour les terrains non construits actuellement mais qui font parties du périmètre du PUP. La part concernant ces travaux sera remboursée ultérieurement par les propriétaires au moment de l'urbanisation de leur parcelle.

Dotations d'équipement des territoires ruraux 2016 : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2016. Il propose de déposer une demande pour la réfection de trois voiries : la première allant de la route départementale au village de Moulines – la deuxième allant de la route départementale à Meyzoux en passant par la Borie – la troisième allant de la route de la Garenne à celle de Meymac en longeant le lotissement La Fuye. Le montant estimatif de ces travaux est de 242 424 € HT. Il présente ensuite les plans des voiries concernées. Mr PANNEFIEU indique que les travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés sur le secteur de la Fuye. Mr le Maire rappelle qu'il faudra aussi régler le problème d'écoulement des eaux pluviales dans cette zone. Ce dossier de réfection de voirie peut être subventionné jusqu'à 40 %.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2016 pour la réfection des voiries de Moulines, La Borie – Meyzoux et de la Fuye pour un montant estimatif de 242 424 €, et approuve le plan de financement présenté.

Mr le Maire propose ensuite de déposer trois dossiers au titre des nouvelles technologies, des dossiers dont le dépôt ne compromet pas les chances d'obtention d'une dotation dans le cadre du dossier précédemment évoqué :

- Un premier dossier concernant le poste informatique serveur de la mairie dans le cadre du projet ACTES (Aide au ConTrôle de légalité dématérialisé). Ce dispositif permettra à la mairie de transmettre tous les actes par voie dématérialisée à la préfecture. Le poste informatique actuel datant de 2006 est en effet trop vétuste pour supporter un tel dispositif. Il présente donc les offres reçues pour cette acquisition et la réinstallation des logiciels dédiés.
- Un second dossier concernant l'équipement numérique scolaire pour l'école élémentaire publique afin de faire évoluer le parc informatique actuel. L'équipe pédagogique souhaite en effet remplacer les postes fixes anciens par des ordinateurs portables afin de favoriser le travail de groupe en classe et la mobilité.

Monsieur le Maire ajoute que les postes fixes actuellement utilisés seront nettoyés pour être transférés à l'école maternelle.

- Un troisième dossier concernant l'équipement numérique scolaire pour l'école primaire Saint Dominique afin de moderniser le parc informatique actuel avec l'installation d'un vidéoprojecteur interactif et des postes portables.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité :

- Le dépôt d'une demande de subvention pour la fourniture et l'installation d'un poste informatique serveur pour la mairie dans le cadre du projet ACTES pour un montant de 1255 € HT subventionné à hauteur de 70 %.
- Le lancement de la procédure ACTES courant 2016 afin de mettre en place la procédure de dématérialisation avec les services de la Préfecture et autorise Mr le Maire à signer la convention afférente
- Le dépôt d'une demande de subvention pour la fourniture de 12 postes informatiques portables pour l'école élémentaire publique dans le cadre de l'équipement numérique scolaire pour un montant de 6351.17 € HT subventionné à hauteur de 50 %
- Le dépôt d'une demande de subvention pour la fourniture d'un vidéoprojecteur interactif et de cinq postes informatiques portables pour l'école primaire privée dans le cadre de l'équipement numérique scolaire pour un montant de 4000 € HT subventionné à hauteur de 50 %.

Autorisation d'ester en justice : Afin de pouvoir défendre les intérêts de la Commune, notamment en cas de litige, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à ester en justice.

Achat maisons rue Saint Pierre : Mr le Maire rappelle au Conseil les négociations en cours pour l'achat de deux maisons situées rue Saint Pierre. Il présente la réponse de l'agence immobilière propriétaire des deux bâtisses qui accepte le prix proposé par le Conseil, soit 35 000 €. Après délibération, le Conseil approuve donc à l'unanimité l'achat des maisons situées sur les parcelles cadastrées section AC numéros 206 et 207 au prix de 35000 € et autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Devis étude de démolition : Mr le Maire rappelle que la commune souhaite démolir les deux maisons précitées pour créer des places de stationnement supplémentaires et aménager un espace vert. Il indique toutefois qu'une étude est indispensable compte tenu de la hauteur importante de la maison voisine pour s'assurer que les travaux ne la déstabiliseront pas. Il présente le devis reçu pour le lancement d'une étude préalable et le suivi de chantier. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BET Structures pour un montant de 3900 €. Mr le Maire rappelle ensuite que ces démolitions et les travaux d'aménagement peuvent être subventionnés par des fonds LEADER.

Démission d'un adjoint : Mr le Maire présente au Conseil la lettre de démission de Mme Janet DARNE qui souhaite quitter son poste d'adjointe pour des raisons personnelles. Elle informe en effet le Conseil que ses activités professionnelles ne lui permettront pas de disposer du temps nécessaire à sa mission d'adjointe et d'assister aux nombreuses réunions liées à cette dernière. Elle souhaite donc céder sa place et accepte cependant d'assumer la mission de déléguée à la Culture et au Tourisme. Mr le Maire rappelle que la lettre de démission sera transmise à Monsieur le Préfet pour acceptation et qu'il sera donc procédé à une nouvelle élection d'un adjoint lors de la prochaine séance.

Indemnité du trésorier : Mr le Maire présente au Conseil la lettre de Mme la Trésorière demandant le versement de l'indemnité de Conseil et de confection du budget pour l'année 2015 d'un montant de 649.21 € brut. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité de Conseil à hauteur de 100 % et le versement de l'indemnité de confection du budget pour un montant brut de 649.21 €.

Cautionnement Association Festival des Cuivres : Mr le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en début d'année pour un cautionnement d'un prêt bancaire pour l'association Festival des Cuivres. Il ajoute que ce prêt n'avait pu être réalisé alors car il avait été refusé par la banque. Mr le Maire poursuit en indiquant que l'association souhaite à nouveau contracter un emprunt à court terme moins important cependant afin de pallier son manque de fonds de roulement et de pouvoir régler ses factures dans des délais acceptables. Il présente les résultats comptables de l'association pour l'année 2015 et un résultat excédentaire de 36000 Euros. Il ajoute qu'en tenant compte de ce résultat, le passif de l'association est passé de quelque 120.000 € en 2008 à 16000 € 7 ans plus tard, mettant en évidence la bonne gestion de la nouvelle équipe en place. Mr NICOLAS tient à souligner que l'association a de toute évidence réduit de façon conséquente ses dépenses tout en maintenant ses recettes, mais indique que les recettes proviennent en partie des subventions qui sont allouées à l'association et qu'elles risquent de diminuer dans les années à venir. Après délibération, le Conseil approuve avec quatre abstentions le cautionnement pour un prêt de 40 000 Euros sur 4 ans au taux de 2 %.

Demande de réserves parlementaires : Mr le Maire rappelle la délibération prise pour la demande d'une réserve parlementaire pour l'aménagement d'une salle de convivialité au rez-de-jardin du Pole Laurent Eynac. Il présente l'estimatif des travaux à réaliser. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention l'estimatif présenté d'un montant de 25 488 Euros HT et autorise Mr le Maire à faire réaliser ces travaux.

Mr le Maire indique ensuite qu'une réserve parlementaire peut aussi être demandée dans le cadre de la création de vestiaires au stade de foot. Il rappelle qu'une subvention a déjà été demandée pour ce projet à la ligue de football. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la demande de réserve parlementaire pour le projet de création des vestiaires au stade de foot dont le montant estimatif est de 69 900 Euros HT.

Dépenses d'investissements 2016 : Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager des dépenses d'investissements, début 2016, à hauteur du quart des investissements réalisés sur l'exercice 2015 et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2016.

Questions diverses :

- **Devenir du gîte d'étapes communal :** Monsieur le Maire présente le bilan des dépenses et des recettes réalisées depuis 2008 pour le gîte d'étape communal. Il explique que le déficit récurrent est principalement dû à des charges de personnel trop importantes. Il propose donc une réflexion sur un mode de gestion plus adapté de ce gîte car il estime que l'hébergement n'est pas une des missions principales d'une commune. Mr PANNEFIEU indique que l'aire de camping-cars constitue aussi un service et qu'elle engendre elle-aussi des déficits. Mr le Maire répond que le cas est différent car l'aire de camping-cars est la seule qui existe sur la commune, contrairement aux gîtes qui sont en nombre largement suffisant dans le secteur privé. Il propose donc une réflexion sur la mise en gérance de ces gîtes afin de permettre à la commune d'équilibrer ce budget. Les locaux pourraient être loués à un gérant qui en assurerait le bon fonctionnement à sa convenance. Pour ce qui est du personnel communal affecté au gîte, il serait reclassé sur d'autres postes, notamment au niveau de l'entretien des bâtiments publics. Le Conseil approuve donc le lancement d'une réflexion pour la mise en gérance de ce bâtiment.
- **Information SAFER :** Monsieur le Maire présente au Conseil l'information SAFER concernant la vente de terrains agricoles sur notre commune.
- **Courrier des matériaux de la Gazeille :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré les dirigeants de l'entreprise Les Matériaux de la Gazeille et que ceux-ci lui ont fait part de leur intention d'arrêter leur activité. Il présente également le courrier reçu concernant la demande de rupture de bail et la demande de réduction du préavis à un mois contre six mois initialement prévus par le bail. Mr le Maire rappelle que cette entreprise a effectué de nombreux aménagements lors de son installation qui vont rester en place et seront donc la propriété de la commune. Il propose donc d'accéder à cette demande de rupture de bail conventionnelle. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la rupture du bail des Matériaux de la Gazeille pour les locaux qu'ils occupent au Pont de l'Estaing et accepte la réduction de délai de préavis à un mois, soit au 31 janvier 2016.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment et suggère sa mise en vente, proposition que le Conseil accepte.

- **Achat de terrain – Le rouleau** : Mr le Maire rappelle au conseil les discussions qui avaient eu lieu précédemment concernant un terrain situé le long de la voirie du Rouleau qui est occupé par la voirie communale. Cet emplacement appartenant à un propriétaire privé avait en effet été inclus dans la voirie communale lors de l'élargissement de celle-ci sans qu'aucune procédure officielle de régularisation n'ait été effectuée. Par délibération en date du 26 février 2015, le Conseil Municipal avait par conséquent souhaité régulariser cette situation à l'euro symbolique, comme cela avait été fait pour d'autres dossiers. Cependant, la propriétaire du terrain ayant présenté un courrier datant de 1975 indiquant que la commune souhaitait racheter cette partie de terrain au prix de 1.20 Francs le m², le Conseil avait estimé devoir honorer l'engagement pris par le Conseil Municipal de l'époque mais avait décidé de vérifier au préalable qu'aucun paiement n'avait été effectué avant de s'acquitter de cette somme. Monsieur le Maire indique que les recherches effectuées dans les archives de la commune se sont avérées infructueuses et qu'il y a donc lieu de régler la somme promise en 1975 et réactualisée. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération en date du 26 février 2015, indique que l'achat des parcelles cadastrées section A numéros 2091, 2093 et 2095 se fera à 0.18 €uros le m² et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif correspondant.
- **Bois pré aux ânes** : Monsieur le Maire rappelle que les arbres de grande taille situés dans 'le pré aux ânes' ont atteint une hauteur telle qu'ils présentent un danger avéré pour les riverains dont certains ont souhaité alerter le Conseil. Il ajoute qu'il y a donc lieu de les couper pour sécuriser le secteur et que plusieurs professionnels locaux ont été contactés à cette fin. Aucun n'ayant souhaité entreprendre ces travaux compte tenu de l'accès difficile et de la nature des espèces concernées, il indique qu'une personne extérieure a accepté d'effectuer ces travaux à titre gratuit en échange du bois coupé.
- **Maison rue de la Conque** : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat d'une maison rue de la Conque en vue de sa démolition pour la création d'un espace vert à côté du lavoir existant. Mr le Maire propose de lancer les négociations pour cet achat et de faire une offre de 5000 €. Le Conseil accepte d'engager ces discussions.

Dates diverses :

- **Vœux de la population le 17 janvier 2016 à 11 heures**

Prochain Conseil le jeudi 28 janvier 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.